

FONDS DE DIVERSIFICATION RIO TINTO ALCAN

Rio Tinto Alcan

Objectifs

Le fonds de diversification Rio Tinto Alcan (RTA) est un levier déterminant pour le développement du secteur industriel dans la ville de Beauharnois. Il a pour objectif d'offrir une source de financement pour les entreprises en démarrage, en expansion ou en croissance. Cet outil est complémentaire aux autres sources de financement que l'on retrouve au CLD ainsi qu'à l'offre des institutions financières.

Projets recevables

Les projets admissibles sont ceux d'entreprises en phase de démarrage, d'expansion ou de croissance dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire. L'entreprise doit démontrer une viabilité à long terme et avoir un impact sur la création ou le maintien d'emplois dans la ville de Beauharnois et ses environs.

Les entreprises qui désirent ou qui œuvrent dans le secteur tertiaire doivent démontrer la pertinence de leur projet et répondre à un besoin exprimé par le territoire concerné.

Financement

Le fonds RTA offre des prêts sans garantie avec possibilité de moratoire sur le capital et les intérêts pour les 12 premiers mois du financement octroyé :

- Démarrage, expansion ou croissance : 5 000\$ à 100 000\$
- Terme : 1 à 7 ans, selon le montant du prêt
- Taux d'intérêt : taux préférentiel

Critères d'admissibilité

Conditions générales d'admissibilité

- La mise de fonds minimale est de 10% du coût total du projet;
- Le projet doit avoir sa place d'affaires ou des activités significatives (gestion, commercialisation, production) sur le territoire de Beauharnois et ses environs;
- Le promoteur doit posséder une connaissance et/ou une expérience pertinente en lien avec le projet déposé;
- Le plan d'affaires doit démontrer la viabilité de l'entreprise sur une période minimale de dix ans;
- Le projet doit engendrer des retombées économiques en termes d'emplois;
- Le promoteur doit répondre aux normes environnementales et faire sa part pour contribuer au développement durable.

Montant de l'aide financière

Le montant de l'aide financière accordée est fixé en fonction de chaque projet et est complémentaire aux autres outils financiers des différents paliers gouvernementaux. Cependant, le fonds de diversification RTA ne pourra intervenir à plus de 20% du coût total du projet jusqu'à un maximum de 100 000\$ par projet.

Démarches pour se prévaloir du fonds RTA

- Assister à une séance d'information sur le démarrage d'entreprise offerte par le CLD Beauharnois-Salaberry, au besoin;
- Remettre les documents suivants :
 - Formulaire d'ouverture de dossier (ou le plan d'affaires, si déjà fait);
 - Curriculum vitae de tous les promoteurs ainsi que leur bilan personnel;
 - Tout autre document que le CLD jugera nécessaire.